

défendre et agir

DANS LE MAINE-ET-LOIRE GUERRE AU NÉOGOTHIQUE ?

Est-ce un style architectural définitivement voué aux gémonies ? Deux nouvelles églises

édifice neuf de taille plus modeste. Quant à l'église de Gesté (photo), fermée depuis 2008, son sort aurait dû être lui aussi scellé. Mais en décembre 2012, le Conseil d'État a annulé le permis de démolir délivré par



LA TRIBUNE DE L'ART

néogothiques, situées dans des villages du Maine-et-Loire, sont en tout cas promises à la démolition. À Segré, l'église Saint-Aubin-de-Pavoil, fermée depuis 2007, a été en grande partie rasée début janvier à la demande de la municipalité. Elle sera remplacée, dit-on, par un

la municipalité, qui s'est jusqu'à présent toujours refusée à restaurer l'édifice. En attendant, l'église continue lentement à se dégrader et son mobilier a pratiquement disparu. Une stratégie de pourrissement qui pourrait être tout aussi fatale à l'édifice. S. F.



KARINE BERNARD

SAINT-QUENTIN UN MANOIR ART DÉCO EN MAUVAISE POSTURE

Il a beau avoir été répertorié comme l'un des éléments du patrimoine Art déco de la ville, qui communique volontiers sur ce sujet, qu'importe ! Le manoir de la Pilule, construit en 1932 rue de la République, à Saint-Quentin (Aisne), pour une famille d'industriels belges du textile, va bientôt disparaître sous les

assauts des pelleteuses. Vendue depuis peu par sa dernière propriétaire à une société de promotion immobilière, la propriété et ses 21 000 m² de terrain devraient céder la place à un ensemble de 120 appartements d'une résidence pour seniors. L'idée de restaurer le manoir a été balayée d'un revers de manche par les promoteurs, argumentant sur les coûts importants d'une remise aux normes du bâtiment. S. F.

Non protégé, cet édifice osant une intéressante synthèse entre l'Art déco et le style Louis XV risque donc être détruit. La mairie a d'ores et déjà fait savoir qu'elle ne comptait pas intervenir dans cette affaire privée. Une demande de protection a toutefois été déposée par différents pétitionnaires mais son instruction, longue, laisse peser le risque d'une démolition pure et simple. S. F.

CHÂTEAU D'ANCENIS PREMIÈRE MANCHE PERDUE

Le tribunal ne s'est pas encore prononcé sur le fond – la validité du permis de construire –, mais il a autorisé la reprise des travaux de construction d'un bâtiment neuf dans l'enceinte du château d'Ancenis (Loire-Atlantique). Le recours contre ce projet, lancé en 2009, avait été engagé par l'Association pour la

protection et la promotion du château d'Ancenis (A2PCA). Le conseil général de Loire-Atlantique, propriétaire des lieux et maître d'ouvrage de l'opération,

n'a toutefois jamais entendu y renoncer. Cela même si les travaux ont provoqué l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte de cet ensemble médiéval. S. F.



A2PCA

Sur cette question qui prend des allures de mauvais feuilleton, voir les précédentes brèves publiées dans VMF : « Loire-Atlantique, mobilisation pour le château d'Ancenis », n° 231 (mars 2010), p. 16 ; « À Ancenis, l'avenir du château en suspens », n° 243 (mai 2012), p. 16 ; « Ancenis, les pelleteuses en liberté », n° 244 (juillet 2012), p. 17.